

Mai 2007 - n° 52

Le Parc naturel régional de Camargue menacé de disparition

Un acharnement juridique contre la Camargue et ses habitants

Un arrêt du Conseil d'Etat vient de prononcer l'annulation du décret transférant la gestion du Parc naturel régional de Camargue au Syndicat mixte créé à cet effet comme le prévoit pourtant la réglementation en vigueur.

Aujourd'hui, le Parc naturel régional de Camargue, victime d'un acharnement juridique sans précédent, se trouve donc sans organisme de gestion et dans l'incapacité de mettre en œuvre sa charte et son programme d'action élaboré avec les élus, les habitants et les professionnels.

La disparition d'un Parc emblématique comme celui de la Camargue, l'année même du 40ème anniversaire des Parcs de France, est catastrophique pour le territoire et la région et incompréhensible pour les habitants et les nombreux partenaires et visiteurs attachés à cet espace vivant et préservé.

La disparition du Parc naturel régional de Camargue, c'est l'arrêt de toutes les actions en cours, au détriment de la Camargue et de ses habitants (près de 20 millions d'euros programmés). Voici quelques exemples de ce qui s'arrête si le Parc disparaît.

Voilà ce que la Camargue risque de perdre

Une équipe au service des habitants et de la Camargue

Le Parc, c'est environ 37 personnes motivées et mobilisées chaque jour pour accueillir les habitants et les visiteurs, animer et coordonner les commissions, conseiller les usagers et les professionnels, gérer les associations d'élevage, rechercher les financements et monter et réaliser les projets.

C'est également plus de 40 élus titulaires et suppléants de la Région, du Département, des communes et des établissements publics.

C'est enfin plus de 300 personnes représentant 55 structures associatives et professionnelles, membres du Parc, qui se réunissent tout au long de l'année au côté des élus et des techniciens pour animer les commissions, définir les programmes d'action et valider les orientations stratégiques.



Tourisme durable

A pied ou à cheval : toujours le plaisir de la découverte

Le Parc a élaboré un programme d'amélioration des itinéraires de randonnée pédestre et équestre. Ces derniers s'appuient sur les services et les équipements touristiques présents dans les villages ou à proximité (hébergement, restauration, sites). Ils empruntent, autant que possible, des chemins ayant un intérêt pour les randonneurs (empierrement, terre, digue, diversité des milieux...).

Itinéraires de randonnées

- 30 000 euros mobilisés par le Parc
- 9 itinéraires pédestres
- 12 itinéraires équestres



Et pour joindre l'utile à l'agréable...

Dans le cadre du Plan Local de l'Energie et de l'Environnement Camargue, le Parc accompagne également les professionnels du tourisme dans une démarche de qualification des hébergements pour répondre à des exigences en

Qualification environnementale des hébergements

- 30 000 euros mobilisés par le Parc
- des réunions prévues en 2007

matière de préservation de l'environnement et de mise en valeur des patrimoines de Camargue.

Valorisation des produits et savoir-faire de Camargue

Vers une démarche de qualité : la marque "Parc naturel régional"

Propriété du Ministère chargé de l'Environnement, la marque « Parc naturel régional » permet de signaler au grand public des produits agricoles et artisanaux, des prestations de services et des savoir-faire qui respectent trois valeurs :

- le territoire
- l'environnement préservé et valorisé
- la dimension humaine

Aujourd'hui, à l'issue d'un gros travail de concertation et de définition de critères, 22 professionnels de Camargue se sont engagés dans cette démarche et bénéficient de ce signe de reconnaissance, à savoir 12 éleveurs de taureaux pour l'accueil du public dans leur manade, 8 établissements de tourisme équestre et 2 viticulteurs.

Valorisation des produits et savoir faire de Camargue

- 65 000 euros mobilisés par le Parc depuis 2003
- 22 professionnels bénéficiant de la marque "Parc naturel régional de Camargue"
- 100 professionnels (éleveurs et riziculteurs) réunis autour de cette démarche



Pôle d'Excellence Rurale "D.E.L.T.A Camargue"

En décembre 2006, le Parc a été labellisé Pôle d'Excellence Rurale (PER). Le projet intitulé "D.E.L.T.A Camargue" (Développement Economique et énergétique Local des Produits du Terroir Agricole) a pour objectif général de valoriser l'activité agricole, également gestionnaire des espaces naturels humides, dans des filières courtes.

Au cœur du projet, la mise en place d'une filière « vente directe » (création d'une Maison des produits) et la création d'une filière « énergie de la biomasse » (avec une unité de production de biocarburant).

Pôle d'excellence rurale

- 680 000 euros mobilisés par le Parc pour la Camargue

- La mise en place d'une Maison des produits

- Création d'une unité de production de biocarburant



Photographie : Jean Roché

Projet européen "Terres d'Eau": valorisation agro-touristique des productions des zones humides méditerranéennes

Valoriser la riziculture et les productions issues de l'agriculture camarguaise à travers l'activité touristique et la vente directe des produits de terroir est l'objectif de cet



action. En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, le Parc assurera donc :

- la mise en réseau des acteurs locaux dans des démarches touristiques de qualité,
- la valorisation des produits de terroir et des savoir-faire dans le cadre de points de vente dans les hameaux,
- la création et la valorisation d'un réseau de producteurs biologiques ou de qualité (IGP, AOC) et de restaurateurs promoteurs d'une production qualitative de terroir.

Ce projet associe plusieurs territoires de pays européens concernés par la production de riz (Italie, France, Espagne, Grèce).

Valorisation agro-touristique des productions de Camargue

- 90 000 euros mobilisés par le Parc

- Un projet associant le Syndicat des riziculteurs et la filière "viande AOC taureau de Camargue"

Soutien aux agriculteurs

Trop gourmands les flamants...

Menacé dans les années 1960, le flamant rose se porte mieux aujourd'hui grâce à la protection accordée par la grande majorité des pays du bassin méditerranéen. Mais "l'oiseau aux ailes de flamme" ne fait pourtant pas toujours bon ménage avec les riziculteurs. Au moment des semences, des groupes pouvant atteindre 50 à 200 individus viennent se nourrir dans les parcelles. Les dégâts sont principalement liés au piétinement

Maîtrise de l'incursion des flamants roses dans les rizières

- 30 000 euros mobilisés par le Parc

- Une aide matérielle pour l'effarouchement des flamants

- Une intervention sur la période de reproduction des flamants pour la décaler du cycle de plantation du riz

qu'ils exercent en enfouissant les grains de riz ou les plantules. En collaboration avec la Tour du Valat, les Salins du Midi et les riziculteurs, le Parc a donc engagé des actions :

- retardement de la mise en eau du site de reproduction camarguais (avril)
- aide matérielle expérimentale à l'effarouchement (mai)
- relevés dans les rizières endommagées (nombre et surfaces) pour évaluer le coût des dégâts aujourd'hui supportés par les seuls riziculteurs (avril, mai, juin).



Valoriser plutôt que brûler la "paille de riz"

Le Parc, aux côtés de nombreux partenaires, met en place une étude approfondie pour valoriser la paille de riz. Il s'agit en premier lieu d'extraire les pailles du champ pour lesquelles on cible des filières de commercialisation intéressantes pour les riziculteurs. Un procédé qui devrait éviter le brûlage (pratiqué aujourd'hui sur près de 90% des surfaces rizicoles) et la destruction d'un résidu de culture.

Valorisation des pailles de riz

- 30 000 euros mobilisés par le Parc

- réduction des émissions de CO2 dans l'atmosphère en supprimant le brûlage des rizières

Des agriculteurs respectueux de l'environnement

Toute bonne volonté doit être encouragée. Comme adopter des pratiques respectueuses de l'environnement notamment. En 2007, c'est une trentaine d'éleveurs (pour une surface totale de 8 750 hectares) qui pourront bénéficier des mesures agri-environnementales (MAE), suivis, en 2008, des riziculteurs. Le Parc assure l'animation et le montage des dossiers

Mesures agri-environnementales

- Près de 1,5 million d'euros/an mobilisés par le Parc

- Des aides pour les éleveurs puis les riziculteurs de Camargue

Aménagement du territoire

Une signalisation harmonieuse

Afin de proposer un juste compromis entre la préservation d'un territoire à forte valeur paysagère et la nécessité d'information pour les professionnels de Camargue, le Parc a engagé une réflexion préalable à l'élaboration d'une "charte signalétique". Celle-ci est basée sur une signalisation de qualité qui valorise la Camargue et ses activités humaines, à partir d'une identité visuelle, de matériaux et de supports. Elle se traduira notamment par la réalisation de documents de sensibilisation et de préconisations à destination des habitants et des acteurs économiques

Charte signalétique

- 60 000 euros mobilisés par le Parc

- Une concertation réunissant 60 participants et acteurs économiques depuis septembre 2006



Photographie : Opus Species

Vers un plan de déplacement à l'échelle de la Camargue...

Les déplacements peuvent parfois être problématiques sur le territoire camarguais. La mise en péril des piétons, des cyclistes, du milieu naturel et agricole au profit du trafic routier devient de plus en plus préoccupante. Aussi, le Parc a fait réaliser un plan stratégique de déplacements qui préconise :

- une circulation apaisée et un réseau adapté aux différents modes de déplacements

Des modes de déplacements alternatifs et complémentaires

- 15 000 euros mobilisés par le Parc

- Des pistes pour une meilleure "qualité environnementale" des déplacements en Camargue

- un territoire accessible en transports collectifs pour tous les camarguais et visiteurs,
- la mise en place de pôles multimodaux et de parkings relais pour favoriser les alternatives douces à la voiture (location de vélos comprise dans le prix du parking ou des déplacements en bus,
- le remaillage et la sécurisation du réseau cyclable existant ainsi que la création de nouvelles pistes,
- la hiérarchisation des voies dans les centres villes piétonniers,
- la reconsidération des accès aux plages de Beauduc et Piémanson.



Photographie : Opus Species

Enfin un schéma d'aménagement du littoral camarguais !

La côte sableuse du delta du Rhône connaît une érosion très marquée, avec sur certains secteurs un recul du rivage allant jusqu'à -15 mètres par an depuis l'an 2000. D'autre part, une grande partie du territoire est vulnérable à la submersion marine, phénomène accentué par l'érosion. Une stratégie commune d'intervention en matière de gestion du trait de côte entre les différents acteurs du littoral a été élaborée à l'initiative du Parc en 2006. Ce « carnet de route » de la protection contre les risques côtiers en Camargue constitue le premier document rassemblant les acteurs du littoral camarguais.

Protection du littoral

- 30 000 euros mobilisés par le Parc
- Mise au point d'une stratégie commune d'interventions des différents acteurs du littoral

Plage de Piémanson

Sur la plage de Piémanson (Arles), le camping sauvage très dense se pratique depuis des décennies. Afin d'y organiser l'accueil du public et de préserver le milieu dunaire, le Parc a lancé, en juin 2006, une étude technique pour la réalisation d'une aire de stationnement (en arrière plage) avec la volonté de maintenir et de développer une activité touristique sur le site.

Accueil du public sur la plage de Piémanson

- 30 000 euros mobilisés par le Parc
- Une concertation avec tous les usagers de la place

Après une importante phase de concertation avec tous les usagers,

les habitants et commerçants de Salin-de-Giraud, une proposition d'aménagements va être présentée.



Photographie : Opus Species

Plan Rhône

Le Plan Rhône a été officiellement signé le 21 mars 2007 entre l'Etat et les cinq Régions du bassin rhodanien. Ce programme d'aménagement et de

gestion du fleuve fait suite aux inondations de décembre 2003 et à la mobilisation des riverains et sinistrés. Le Parc naturel régional a été retenu comme maître d'ouvrage pour l'étude et les travaux relatifs à l'évacuation des eaux de crue en termes de hauteur d'eau et de durée de submersion.

Plan Rhône

- Plus de 2 millions d'euros mobilisés par le Parc
- Une étude et des travaux pour réduire au maximum l'impact des eaux de crue en termes de hauteur d'eau et de durée de submersion

Qualité de vie en Camargue

Les moustiques et... les autres

A l'origine des opérations de démoustication expérimentale sur le secteur de Salin-de-Giraud / Port-Saint-Louis-du-Rhône, le Parc de Camargue effectue un suivi scientifique pour essayer d'évaluer l'impact du produit utilisé (BTI) sur la faune et la flore. Ce travail comprend également un volet sociologique et doit mesurer le dérangement occasionné par la démoustication.

Suivi de la démoustication

- Un programme annuel de 1 million d'euros pour la démoustication en Camargue dont 120 000 euros consacrés par le Parc au suivi scientifique et socio-économique
- Une veille permanente sur l'état des populations animales et végétales des milieux humides de Camargue



Protection d'un patrimoine naturel exceptionnel

Natura 2000

L'ensemble du périmètre du Parc, y compris la zone marine, a été intégré au réseau Natura 2000 depuis début 2006. Le Parc s'est vu confier par l'Etat la rédaction du

document d'objectifs (DOCOB) qui doit être validé avant décembre 2008. C'est après la réalisation de ce document élaboré avec tous les Camarguais que des contrats et des chartes Natura 2000 pourront être signés avec les propriétaires exploitants volontaires. D'ores et déjà cette démarche Natura 2000 va servir de base aux aides financières liées à des mesures agri-environnementales et à l'exonération d'une partie de la taxe foncière sur les zones humides

Natura 2000

- plus de 300 000 euros mobilisés par le Parc
- Un document d'objectif qui servira de base pour les contrats et chartes Natura 2000



Photographie : Emmanuel Violet

Vivre ensemble en Camargue

Un Parc plus proche de ses habitants et acteurs du territoire

Première Fête du Parc en octobre 2005

Pour sa première édition, la Fête du Parc a connu un réel succès. Près de 2000 visiteurs ont participé aux sorties nature et animations mises en place grâce à la mobilisation de nombreux acteurs du territoire et des habitants et à l'appui logistique et financier de la Région.



« Légendes et contes de Camargue », de novembre 2005 à avril 2006

Hameaux et villages de Camargue ont été animés par des veillées avec « Li Cantaïre di Palun-Longo » et « Li Chato dóu Delta ». Le public a répondu présent à chaque fois.



Espace Toro, mars/avril 2005/2006/2007

Chaque année avant la Féria pascale, le Parc propose des ateliers pédagogiques en partenariat avec les associations d'élevage, le service éducation de la ville d'Arles et plusieurs associations locales. Cette année, plus de 600 enfants ont participé aux ateliers sur l'élevage, le riz... De plus, toute l'année, des animations sont proposées aux écoles de Camargue par l'équipe pédagogique.



Exposition "Gardians de Camargue", le 24 février 2007 au Musée de la Camargue

Le vernissage de l'exposition « Gardians de Camargue » (en place jusqu'en 2008) a connu un succès mémorable avec près de 1300 personnes ce jour-là. La visite de l'exposition et du musée mais surtout les reconstitutions de labour avec des bovins Camargue et de dépiquage du blé par les juments ont eu beaucoup de succès. Par ailleurs, le Musée et la Maison du Parc accueillent toute l'année plus de 50 000 visiteurs.



Révision de la charte : un exemple de concertation, de partage et d'écoute

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc, un dispositif de participation et de concertation sans précédent a été mis en place dans le but de construire un projet partagé et porté par le plus grand nombre.

Plusieurs rencontres publiques ont eu lieu dans chacun des hameaux et villages de Camargue et plus de 300 personnes impliquées dans le projet se réunissent mensuellement, soit dans les groupes thématiques, soit dans les groupes géographiques.



Soit au total pour la Camargue

- *Plus de 50 actions en cours pour 3,2 millions d'euros*

- *Un contrat de delta pour la gestion de l'eau en Camargue de 14 millions d'euros pour 5 ans*

- *Des travaux du Plan Rhône de 2 million d'euros pour 2 ans*

- *Des mesures agri-environnementales de 1,5 million d'euros par an pour les éleveurs et les riziculteurs*

- *Un programme annuel de démoustication en Camargue d'1 million d'euros selon des méthodes biologiques contrôlées par le Parc*

Que faire pour que le Parc puisse poursuivre ses actions ?

Les forts enjeux de ce territoire : pression foncière, mutations agricoles, évolutions industrielles, développement des pratiques de loisirs, changement climatique et divagation de la mer et du Rhône, maintien de la biodiversité, amélioration de la qualité de vie des habitants... requièrent un regroupement des énergies pour engager résolument le delta dans une logique de développement durable.

Face à ces défis, le Syndicat mixte et ses partenaires, le Conseil de Parc et les habitants et l'équipe du Parc ont réussi à mobiliser et à dynamiser l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux et à mettre en œuvre une politique ambitieuse.

Il est donc urgent de mettre un terme aux recours procéduriers et de rassembler les Camarguais. Il s'agit de trouver une solution durable, en tenant compte à la fois des spécificités qui ont permis la création du Parc et de la forte participation publique engagée ces derniers mois.

Cette solution doit être fondée notamment sur les principes suivants :

- *Doter le Parc de Camargue d'un Syndicat mixte comme le prévoit exclusivement la Loi et comme cela est pratiqué dans les 44 autres Parcs naturels régionaux de France*

- *Continuer d'associer étroitement à ce Syndicat mixte constitué des Collectivités locales et des établissements publics qui ont approuvé la charte du Parc, les partenaires associatifs et professionnels du territoire déjà très fortement impliqués dans la vie du Parc*

- *Régler les questions de dévolution au nouvel organisme de gestion du Parc naturel régional de Camargue, des locaux et des équipements publics nécessaires à son action.*

Pour soutenir le Parc naturel régional de Camargue et sauver la Camargue, rejoignez la grande manifestation organisée par les habitants, un collectif d'associations et les salariés du Parc le samedi 2 juin à 9h30, à Arles, (départ gare maritime)